

lague étoient en négociation au fujet d'un droit d'un pour cent, que ce dernier avoit impofé fur la cargaison de tous les navires, qui fréquenteroient les ports danois, en forme de contribution ou de dédommagement des fraix de l'armement, qu'il mettoit fur pied pour la protection du commerce. La cour de Berlin confentit à cet arrangement; mais elle demanda en retour, que celle de Coppenhague voulût ordonner à fes vaiffeaux de guerre de prendre fous leur protection & convoi tout navire pruffien, qui fe trouveroit à leur portée, & qui pourroit être molefté par les armateurs ou vaiffeaux de guerre des Puiffances belligérantes: c'eft ce qu'a promis la cour de Coppenhague, mais pour le cas feulement où ces vaiffeaux ne feroient chargés d'aucune marchandise défendue par les traités. Les mêmes demandes ont été faites à la cour de Ruffie; & l'on fe flatte, qu'elles feront également accordées.

I T A L I E.

ROMÈ (le 15 Avril.) Le bruit eft général que, dans un confiftoire du mois de Juin, le comte Onesti, neveu du Pape & fon majordôme, ainfi que M^r. Doria, frere du nonce du St. Siége à la cour de France, feront l'un & l'autre créés cardinaux. Ce bruit paroît d'autant plus vraifemblable qu'il y a actuellement 8 chapeaux, fans compter les trois que le fouverain Pontife s'eft réfervés *in petto*, deux dans le confiftoire du